

## Déclaration SNPTES au CTE du 27 mai 2015

Si le SNPTES n'est bien sûr pas opposé à un dispositif permettant l'amélioration des niveaux indemnitaire. Nous sommes comme la majorité des syndicats nationaux opposés au RIFSEEP, dispositif, qui est de notre point de vue une véritable usine à gaz.

D'un côté nous savons que la politique indemnitaire d'un établissement est de la responsabilité du Président de notre Université, de l'autre nous nous retrouvons une fois de plus avec une règle plus ou moins imposée par le ministère sans accompagnement financier.

À nos yeux, cette façon de procéder n'est pas à la hauteur du niveau de dialogue social que nous avons réussi à construire ensemble à l'Université de Strasbourg et que nous tenons à souligner dans cette instance.

Ce dispositif n'est pas ou difficilement compatible avec notre protocole indemnitaire, dans lequel, faut-il le rappeler, nous nous sommes engagés ensemble.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

Nous avons là une véritable démonstration de style, laquelle dans ce domaine est une vraie caricature dans son genre.

Le SNPTES sera donc particulièrement attentif à ce que le protocole indemnitaire de notre Université ne soit pas détourné du sens que nous avons voulu lui donner, tout comme des garanties d'équilibre de traitement égalitaire qu'il apporte aux personnels que nous représentons même s'il est encore imparfait vis à vis des personnels contractuels dont certains n'émargent pas au dispositif indemnitaire.

Faisant le constat des difficultés financières d'un bon nombre de personnels, nous souhaitons également rappeler qu'aujourd'hui, aucune augmentation générale indiciaire n'est prévue et que depuis longtemps maintenant, la portion indemnitaire est considérée comme faisant partie intégrante du salaire.

Faut-il rappeler que nous sommes dans cette situation, les parents pauvres par rapport à la politique indemnitaire menée d'en d'autres ministères?

Il serait donc dangereux en matière de politique sociale de revenir sur le niveau indemnitaire actuel mis en place dans notre université. Le SNPTES veut rappeler avec force qu'il devient urgent d'améliorer celui-ci pour tous les personnels.

Pour conclure, si nous ne sommes pas opposés à la prise en compte indemnitaire de certains cadres de responsabilités ou d'engagements, de façon particulière, le SNPTES sera vent debout contre tout projet ou vision qui aboutirait à une baisse indemnitaire immédiate ou future qui serait contraire à l'évolution de l'ensemble des situations indemnitaires actuelles.

Nous rappelons à cette occasion que notre volonté de dialogue n'est plus à démontrer et que pour le bien des personnels, le SNPTES demeure déterminé pour continuer dans ce sens.

Pour autant, si notre démarche se veut fondamentalement volontariste, elle ne pourra s'inscrire que dans une progression positive pour tous.

## Les élus SNPTES

Alain VIERLING  
Alain LITHARD  
Nathalie FRAYON  
Laurence DE ZOTTI  
Thierry GEYER  
Christine SANDIN-FAUVELLE  
Catherine COQUARD  
Severine YAHIAOUI